

MINISTERE DU COMMERCE DE LA  
PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE  
L'ARTISANAT (MCPEA)

-----  
CABINET

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progrès-Justice

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

***10<sup>eme</sup> RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR  
PRIVE***

***BOBO-DIOULASSO, LE 19 JUILLET 2010***

Juillet 2010

Le 19 juillet 2010, s'est tenue dans la salle du Ciné Sanyon de Bobo-Dioulasso, la 10<sup>e</sup> édition de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

La cérémonie d'ouverture, ponctuée par trois allocutions, s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, des Gouverneurs de Région, des autorités politiques, coutumières, religieuses, administratives de la région des Hauts-Bassins, des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, les organisations et associations professionnels, de nombreux opérateurs économiques et des représentants des organisations de la Société Civile.

**Prenant la parole au nom du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso**, El Hadj Oumarou KANAZOE, M. Mme, Alizèta OUEDRAOGO, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la CCI-BF a souhaité la bienvenue à tous les participants et s'est félicité du choix du thème en cette année du cinquantième, année chargée de symboles, qui appelle à réfléchir pour trouver des solutions innovantes pour relancer l'investissement privé au Burkina Faso afin d'assurer une solide croissance économique.

**Succédant au Président de la CCI-BF, le Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins**, dans son discours d'accueil, a remercié le Gouvernement pour le choix porté sur la ville de Bobo-Dioulasso pour abriter, pour la dixième fois consécutive cette rencontre. Il a relevé les acquis de ce dialogue qui ont permis d'aplanir de nombreuses entraves au développement du secteur privé. Pour finir, il a rassuré le Gouvernement de la détermination de toutes les forces vives de sa

région pour l'accompagner dans son combat quotidien pour un mieux-être des populations.

**Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Tertius ZONGO**, a d'abord traduit sa reconnaissance personnelle et celle des participants aux autorités de la ville de Sya. Il a manifesté sa joie de constater les grandes mutations qui s'opèrent dans cette cité, dans la perspective de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. Il a ensuite situé l'importance du thème pour les secteurs privés et publics, à travers un rappel du discours du Président du Faso, à l'occasion de la cérémonie inaugurale du port sec de Bobo-Dioulasso, le 22 janvier 2010.

Tout en saluant les innovations apportées à la rencontre Gouvernement Secteur Privé 2010, Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO a relevé les bonnes perspectives économiques qui se profilent à l'horizon au regard de l'environnement international. Poursuivant son appréciation sur le thème de la rencontre, il a indiqué que les croissances durables sont engendrées par les capacités endogènes d'investissement mais aussi et surtout par le degré d'attractivité de l'environnement des affaires pour les investissements étrangers ; seul gage pour réaliser l'ambition du Président du Faso qui est de faire du Burkina Faso un pays émergent et compétitif. Pour terminer son propos, il a déploré la faiblesse des investissements étrangers entrants au Burkina Faso et formulé sept (7) observations majeures dont la déclinaison opérationnelle permettra de relever les défis.

**Après le discours d'ouverture, la Présidente du Comité Technique Paritaire (CTP), Secrétaire Générale du Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat** a présenté le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la neuvième rencontre Gouvernement/Secteur Privé. Le Comité a relevé un niveau de réalisation satisfaisant de l'ensemble des recommandations avec des difficultés rencontrées dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations et la formulation des suggestions pour une meilleure mise en œuvre des actions.

**Succédant à la Présidente du Comité Technique Paritaire, le Groupement de cabinets ESSOR et DEMB'S ASSOCIATES**, chargé de l'élaboration des contrats d'objectifs a fait le point des activités depuis la rencontre Gouvernement/ Secteur privé de 2009, et ce, en vue d'une finalisation des différents contrats. Il ressort que les échanges ont permis de recueillir des observations et des suggestions auprès des parties prenantes que sont le secteur public et le secteur privé. Les recommandations les plus récurrentes formulées par les acteurs sont essentiellement :

- la nécessité de tenir compte des réformes fiscales en cours dans la formulation des contrats d'objectifs ;
- la nécessité de faire valider les propositions fiscales par l'administration fiscale ;
- la prise en compte des exigences en matière d'environnement dans les contrats d'objectif ;
- la nécessité d'assurer une cohérence entre les textes législatifs et réglementaires existants ;
- le caractère trop généraliste des contrats d'objectifs ne prenant pas en compte la spécificité et les préoccupations des acteurs de tous

les sous-secteurs, d'où la nécessité de subdiviser certains secteurs en sous secteurs ceux-ci ne partageant pas les mêmes réalités ;

- la nécessité de clarifier les sanctions encourues par l'Etat en cas de non respect de ses propres engagements.

Par ailleurs, les participants aux travaux des rencontres sectorielles ont proposé que les contrats soient signés par le Ministre en Charge de l'Economie et des Finances pour le compte de l'Etat, que les opérateurs privés s'engagent individuellement. Ils ont en outre, souhaité que les durées des contrats soient de 3 ans ou 5 ans selon les spécificités de chaque secteur.

**Après ce point sur les contrats d'objectifs, Monsieur Pierre Claver DAMIBA**, consultant, a présenté l'étude sur le thème central de la rencontre « **Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance ?** » qui a fait l'objet d'échanges lors des rencontres sectorielles. Il a indiqué dans sa présentation que l'objectif global de l'étude est de proposer un document de référence, en cohérence avec les grands axes de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé, pour contribuer aux réflexions tendant à la promotion de l'initiative privée burkinabè. Après avoir fait l'état des lieux de l'économie nationale et des investissements privés au Burkina Faso, il a formulé des propositions de stratégies pour relancer l'investissement privé.

S'agissant de la situation de l'économie, le rapport a relevé les performances, les contraintes, les opportunités d'investissement, mais aussi les facteurs qui justifient cette situation. Ce sont : (i) l'insuffisance de réflexion stratégique, (ii) la faible réceptivité des administrations publiques par rapport à la construction d'un environnement compétitif et attractif et (iii) la logique des opérateurs économiques locaux qui

n'intègrent pas assez le potentiel des partenariats internationaux. L'étude a recommandé neuf (09) axes de stratégies pour relancer les investissements au Burkina Faso.

**A la suite de ces interventions, le secteur privé** a donné son appréciation sur les travaux réalisés sur les contrats d'objectifs et l'étude sur la stratégie de relance des investissements privés. Il a également livré les préoccupations des hommes d'affaires et fait des propositions pour une relance des investissements.

Le secteur privé se félicite du choix du thème qui porte sur les investissements et les avancées enregistrées dans la formulation des contrats d'objectifs. Il reconnaît également les efforts importants qui ont été faits pour soutenir le développement économique dans tous les domaines d'activités, surtout en matière d'amélioration du climat des affaires. Enfin, le secteur privé a proposé des solutions en vue de relancer les investissements privés au Burkina Faso :

❖ **En matière de réglementation et de promotion des affaires, le secteur privé a recommandé :**

- la mise en place d'une veille sur le respect et l'application des textes réglementaires dans le cadre des mesures et réformes prises par le Gouvernement ;
- la création de « Dragons Nationaux » dans tous les segments de l'économie ;
- le respect de la réglementation routière ;
- l'élargissement de la matière assurable par le canal des produits innovants et adaptés aux besoins des populations et en rendant obligatoire certaines assurances d'utilité publique ;

- le respect des textes de lois en vigueur dans le secteur des assurances en renforçant notamment les capacités de la Direction des Assurances ;
- l'accélération de la mise en place de zones franches à coûts préférentiels dans le moyen terme et dans une perspective à long terme ;
- la réduction du coût des facteurs de production, notamment les intrants et le carburant par la fixation d'un tarif préférentiel pour les industries ;
- le ciblage des secteurs porteurs d'IDE et l'adoption de programmes de formations diplômantes ;
- l'accélération du processus d'intégration régionale pour consolider le marché commun dans l'espace CEDEAO ;
- la réorganisation et la nécessité de renforcer les compétences des acteurs des différents secteurs d'activités, notamment au niveau des agences de gardiennage ;
- l'aménagement de zones industrielles au profit des transformateurs de produits locaux ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion des produits locaux ;
- le renforcement du partenariat public privé dans la Recherche Développement (R&D) innovante ;
- le soutien aux organisations professionnelles actives ;
- la promotion et la vulgarisation de l'énergie solaire ;
- le renforcement des capacités des Micro, Petites et Moyennes Entreprises ;

- le changement de mentalités des PME afin qu'elles soient empreintes d'un esprit de partenariat et non d'adversité ;
- le soutien à l'antenne nationale du réseau des associations professionnelles des femmes opérateurs économiques de l'UEMOA par l'octroi d'un siège ;
- l'encouragement à la mise en place des compagnies lost-cost et charters ;
- la facilitation, l'encouragement et l'accompagnement pour la création d'établissements de formation qualifiante et certifiante dans le domaine des TIC ;
- la formation continue et permanente des enseignants ;
- la nécessité d'élaborer une charte sociale du secteur privé ;
- la constitution d'une base de données répertoriant les entreprises selon leur poids économique, leur représentativité, leur caractère stratégique pour un accompagnement adapté ;
- le soutien aux initiatives visant à encourager la transformation sur place des amandes de karité ;
- la promotion des investissements au niveau local ;
- la réalisation d'un inventaire minutieux des ressources naturelles par région afin de construire des zones à vocation industrielle et commerciale et les doter d'infrastructures minimales nécessaires ;
- la constitution d'un fonds de garantie afin de soutenir la création de petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales ;
- le soutien aux entreprises en difficultés, avec un regard particulier sur BRAFASO ;
- la réduction du coût des aliments pour animaux, par exemple, par un dégrèvement de la fiscalité ;

- le renforcement des capacités des structures d'appui existantes en vue de leur pérennisation tout en créant de nouvelles spécifiques, si cela s'avère opportun ;
  - la mise en place d'un programme de soutien aux nouvelles entreprises en réponse au taux élevé de mortalité entrepreneuriale ;
  - la déclinaison sectorielle de l'étude et la proposition de stratégies et de plans d'actions de relance sectorielles ;
  - la diffusion des textes de réformes de stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée ;
  - la lutte contre la fraude ;
  - la préservation des droits acquis en matière de base de droits d'enregistrement et du contenu de l'attestation de situation fiscale.
- ❖ **En matière de déconcentration des services, le secteur privé a souhaité la mise en place d'une politique de déconcentration et de décentralisation afin de favoriser l'installation d'opérateurs économiques dans les différentes Régions.**
- ❖ **En matière d'accès au financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), le secteur privé propose :**
- la création d'un fonds de capital risque ;
  - la mise aux normes et le renouvellement du parc automobile qui requièrent des investissements lourds et soulèvent la problématique de l'accès au financement ;
  - la forte implication de l'Etat pour la création d'une banque d'investissement spécialisée dans les crédits de long terme ;

- la création d'un fonds d'investissement à taux d'intérêt bonifié accessible aux PME/PMI de l'agro-alimentaire ;
- la mise en place d'un fonds de garantie spécifique en vue de faciliter l'accès au financement des établissements d'enseignement privé auprès des banques ;
- la mise en place de cautions auprès des banques et institutions financières pour faciliter l'accès au financement.

❖ **En matière de fiscalité, le secteur privé a noté :**

- le poids de la fiscalité sur les nouvelles entreprises et les produits d'assurance ;
- la révision de la fiscalité des transports routiers de voyageurs, car celle en vigueur n'est pas adaptée ;
- la détermination d'un taux de TVA incitatif pour les produits agro-alimentaires locaux ;
- la réduction ou la suppression des droits et taxes d'entrée sur les matériels pédagogiques et didactiques ;
- la création d'un impôt spécifique au secteur de l'enseignement en remplacement du BIC ;
- l'exonération totale de la TVA sur les composantes entrant dans la fabrication des intrants phytosanitaires agricoles et récupération des TVA préalablement facturée par les services douaniers ;
- la relecture ou la suppression de l'article 520 du code des impôts ;
- l'exonération du matériel informatique.

Le secteur privé a aussi relevé des préoccupations qui entravent son développement :

- ❖ **En matière de lutte contre la fraude, le secteur privé a exprimé ses inquiétudes sur le phénomène persistant de la fraude active et passive.**
- ❖ **En matière de marchés publics, les préoccupations du secteur privé sont relatives :**
  - aux longs délais de paiement des factures ;
  - à la lenteur administrative dans la réception des ouvrages ;
  - aux pénalités de retard imposées entre la date de pré-réception et la date de réception provisoire des ouvrages ;
  - au reste de la dette intérieure à régler aux opérateurs économiques ;
  - à l'obligation d'adresse locale ou de partenariat entre entreprises étrangères attributaires de marchés publics et les entreprises nationales ;
  - à l'instauration d'une clause de préférence pour les entreprises nationales ;
  - prévoir l'assurance dans les marchés publics ;
  - résiliation non justifiée des marchés de gardiennage ;
  - les critères de moins disant ne permettent pas de respecter le SMIG dans les appels à concurrence pour le gardiennage.

Par ailleurs, le secteur privé s'engage à accompagner le Gouvernement et à travailler à l'atteinte des objectifs en matière de croissance économique.

**Son Excellence Monsieur Amos TINCANI, Ambassadeur, Chef de la Délégation** de l'Union Européenne a introduit son intervention par un rappel de l'engagement de l'Union européenne à appuyer le secteur privé au Burkina Faso. Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre du PRCE, clôturé en 2009 et la formulation d'un futur programme. Il a ensuite relevé que le thème de la présente rencontre est très approprié, en raison de la conjoncture actuelle favorable à l'Afrique, qui fait l'objet d'un regain d'intérêt pour les Investissements Directs Etrangers. Pour lui, le défi pour le Burkina Faso est de s'assurer qu'il est compétitif tant au niveau des coûts de production que de la réglementation des affaires. Il a aussi indiqué que la SCADD est une opportunité pour agir dans le sens de la diversification des secteurs productifs et des exportations. Il a également relevé que la dimension régionale est importante pour réduire les coûts des facteurs et offre une opportunité d'augmentation de la valeur ajoutée. Il a par ailleurs suggéré de s'inspirer de l'expérience du Maroc et de la Tunisie en matière d'Accords de Partenariats Economiques.

**En réponse aux préoccupations du Secteur Privé, des réponses ont été données par le Gouvernement et se résument comme suit :**

**Dans le domaine de l'économie et des finances**

**En matière d'accès au financement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME),** le Gouvernement a adopté en janvier 2010, une Stratégie nationale de développement du secteur financier dont l'un des principaux objectifs est d'améliorer l'accès aux services financiers. Par

ailleurs, des concertations sont en cours en vue de l'organisation d'un forum sur les potentialités de financement de l'économie burkinabè.

**En matière d'arriérés de la dette intérieure,** le Gouvernement a réalisé un audit en vue de son apurement. Dans le cadre dudit audit, l'Etat a pris en charge et honoré la quasi-totalité de cette dette. Toutefois, si certaines associations estiment que l'Etat a des arriérés de paiement à leur égard, elles sont invitées à introduire une requête avec tous les éléments nécessaires auprès du Ministre de l'Economie Finances pour examen.

**Concernant le secteur des assurances,** les préoccupations soulevées par l'Association Professionnelles des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB) ont fait l'objet de discussions entre le Ministère de l'économie et des finances et l'APSAB dans un cadre de concertation créée à cet effet. Dans ce sens, le Gouvernement a consenti des efforts considérables au secteur de l'Assurance qu'il convient de relever (fiscalité, réglementation). S'agissant particulièrement des impayés de primes et de respect des tarifs minima, il revient aux acteurs organisés du secteur d'assurer cette discipline en leur sein.

### **En matière de fiscalité**

En réponse aux préoccupations du secteur privé, le Gouvernement a indiqué que la stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée par le gouvernement constituait l'outil de référence pour toutes les réformes fiscales. Il a par la suite présenté quelques objectifs de cette stratégie qui visent à:

- améliorer les recettes fiscales ;

- mettre en place un système fiscal propice à la croissance et au développement du pays.

Ladite stratégie s'articule notamment autour de la simplification et de la modernisation de la législation, de la rationalisation des incitations fiscales et de l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects.

Il est donc impératif de concilier les objectifs de la stratégie et les réformes à entreprendre.

En réponse à la doléance relative à la diffusion des textes de lois de la stratégie adoptés en janvier 2010, il a été relevé que lesdites lois sont disponibles, toutefois leurs textes d'application sont en cours de finalisation. L'Administration est dans l'attente de ces textes pour organiser de manière visible des campagnes de sensibilisation et d'information.

Concernant la réduction des droits de douane pour les entreprises agréées au code des investissements, la réponse indique que ces entreprises bénéficient déjà d'un taux réduit prévu par le code des investissements.

Quant au renchérissement du prix du ciment et de la demande d'exonération fiscale qui a été sollicitée, il a été précisé que la cause n'est pas seulement fiscale. En tout état de cause, des concertations sont engagées entre le MEF et le MCPEA afin de trouver des solutions appropriées.

En ce qui concerne les questions relatives à la TVA, il a été noté que cette taxe obéit à des principes généraux rigides. Elle est régie par des textes communautaires que notre pays doit observer et l'essentiel des

règles dérogatoires prévues par ces textes ont été internalisées par la stratégie.

S'agissant de la suppression de la caution prévue dans le cadre des redressements fiscaux (article 520), il a été répondu que sa suppression n'est pas possible car il s'agit d'un dispositif de sécurité largement prévu par la plupart des lois fiscales. En tout état de cause, le cas des redressements injustifiés pourront être limités par une meilleure organisation des contrôles.

Concernant les préoccupations fiscales du secteur des assurances il a été souligné qu'un accompagnement constant en faveur dudit secteur a été observé ces dernières années. Il est important de prendre le temps d'en tirer les conséquences. Le taux de la taxe sur les contrats d'assurance maladie a été réduit de 12% à 8% en 2009. Il est prématurée d'envisager actuellement une baisse de 6 points.

Pour ce qui est de l'assujettissement aux BIC des entreprises privées d'enseignement, une instruction technique sera élaborée pour apporter les éclaircissements nécessaires.

Quant à l'attestation de situation fiscale, des dispositions avaient été prises pour que ni l'objet, ni le nom du destinataire n'y soit mentionné. Il semble toutefois que ces dispositions ne seraient pas respectées et assurance a été donnée que le nécessaire sera fait pour que la mesure soit effectivement appliquée.

S'agissant de la préoccupation relative à la liquidation des droits d'enregistrement sur la base toutes taxes comprises au lieu de la base hors taxe, il a été indiqué que la question sera examinée.

En guise de conclusion sur l'examen des questions relatives à la fiscalité intérieure, Il a été affirmé qu'il n'est pas pertinent de créer un régime

fiscal par nature d'activité, la stratégie globale de réforme de la politique fiscale adoptée ayant retenu la simplification de l'ensemble du dispositif fiscal.

Quant à la préoccupation relative à l'exonération des produits phytosanitaires, il faut préciser que l'exonération des produits fait l'objet d'une réglementation communautaire depuis 2000. En conséquence les dispositions dérogatoires du texte réglementaire de 1999 sont caduques.

Concernant la question de la révision des seuils COTECNA, au vu des bons résultats obtenus, il n'y a pas lieu d'envisager une quelconque modification.

**En matière de marchés publics**, le gouvernement a donné les réponses suivantes :

- Concernant les longs délais de paiement des factures, un référentiel de suivi des délais de paiement a été mis au point et a permis des améliorations dans ce sens. Par ailleurs, dans le cadre de la révision des délais de paiement, une étude a été réalisée et a fait également des propositions d'amélioration au niveau de toute la chaîne de la dépense publique ;
- Par rapport à la lenteur administrative dans la réception des ouvrages, des dispositions seront prises en vue d'amener les acteurs concernés à prononcer la réception des prestations dans les délais réglementaires ;

- S'agissant de l'imposition des pénalités de retard entre la date de pré réception et la date de réception provisoire des ouvrages, il faut souligner que les pénalités de retard s'appliquent au nombre de jours entre la date prévue pour la réception et la date effective de la réception provisoire et ce, conformément aux textes en vigueur. En effet, la pré réception est technique alors que la réception provisoire est réglementaire et elle est prononcée deux semaines après la pré réception ;
- L'accès du secteur informel aux marchés publics : l'un des principes fondamentaux de la commande publique est de faciliter l'accès aux marchés publics à toutes les entreprises. Ce qui signifie que toute entreprise quelque soit sa taille, son poids peut accéder librement aux marchés publics à condition d'être en règle vis-à-vis des administrations fiscales, para fiscales et sociales. Par conséquent, le secteur informel peut accéder aux marchés publics s'il satisfait aux conditions ci-dessus citées ;
- L'obligation de partenariat entre les entreprises étrangères attributaires de marchés et les entreprises nationales : le groupement d'entreprises ou la co-traitance est admise par les textes réglementaires. Il appartient aux entreprises nationales de prendre des dispositions nécessaires pour s'associer aux entreprises étrangères dans le cadre des appels à la concurrence. Ce qui permettra de les rendre plus compétitive ;
- Prévoir l'assurance dans les marchés publics : les textes prévoient l'insertion d'une clause relative à l'assurance dans les contrats de marchés publics ;

- Résiliation non justifiée des marchés de gardiennage : la résiliation des contrats est prononcée après l'avis de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Cette structure donne son avis favorable après avoir entendu les deux parties au contrat. Par conséquent, il ne peut avoir de résiliation non justifiée ;
- Le critère de moins disant dans les marchés publics ne permettant pas de respecter le SMIG dans les appels à concurrence pour le gardiennage : Avec le nouveau décret portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la notion de moins disant dans l'attribution des marchés publics a été remplacée par celle d'offre économiquement la plus avantageuse. Il appartient aux soumissionnaires (entreprises) de prendre des dispositions en vue de respecter le SMIG dans leur offre financière ;
- En matière de clause de préférence pour les entreprises nationales, il a été précisé que les textes réglementant les marchés publics prévoient deux clauses de préférence notamment locale et communautaire ; la clause de préférence nationale n'existe plus ;
- Le taux des intérêts moratoires : ce taux est réglementaire, il s'agit du taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.

**Dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication, le Gouvernement a indiqué que :**

- l'exonération des droits et taxes de douanes sur les matériels informatiques fera l'objet d'un examen global ;
- le Gouvernement reste ouvert pour des concertations avec les acteurs pour ce qui concerne la création d'établissements de formation en vue de constituer une expertise locale dans le secteur des TIC ;
- des concertations seront engagées avec le secteur privé pour éviter la fermeture des cyber-cafés car ces centres constituent une option forte du Gouvernement pour favoriser l'accès à Internet à tous les burkinabè ;
- l'étude relative à la mise en place du projet « back-bone » qui vise la mise en place d'un réseau de fibres optiques reliant Ouagadougou aux chefs lieux de provinces et de département est très avancée et les résultats seront examinés incessamment par le Gouvernement. Les négociations pour son financement devront commencer en 2011.

**Dans le domaine de l'environnement,** le Gouvernement a invité les acteurs de la filière karité à s'intéresser davantage aux actions de restauration de l'arbre karité afin de préserver aussi la ressource. Leur contribution est attendue pour la présente campagne de reboisement.

**Dans le domaine des Mines, Carrières et Energie**, le Gouvernement a présenté ses excuses aux opérateurs économiques pour les désagréments causés pendant la période de délestage et indiqué que beaucoup d'efforts ont été déployés pour réduire au maximum les durées des coupures suite à la crise énergétique qui a frappé plusieurs capitales de la sous région.

Pour la disponibilité de l'énergie, des acquis sont à relever notamment l'achèvement de l'inter connexion Bobo–Ouaga. Cette infrastructure reste importante pour l'approvisionnement du Burkina Faso malgré le problème conjoncturel de déficit d'électricité survenu en Côte d'Ivoire.

D'autres interconnexions importantes sont en cours d'instruction notamment :

- l'interconnexion Bolgatanga – Ouaga dont le financement est presque acquis auprès des bailleurs de fonds ;
- l'inter connexion avec le Nigéria à travers le Niger ;
- l'inter connexion entre le Ghana et Bobo-Sikasso.

Pour garder une autonomie partielle, 18 Mégawatt sont en cours d'installation à la centrale de Komsilga. Cette centrale verra sa puissance passée à 84 Mégawatt d'ici à 2012.

Au plan des énergies renouvelables, une stratégie nationale existe et s'appuie sur le solaire et les biocarburants.

Un partenariat signé avec la société minière SEMAFO SA permettra de mettre en place une centrale solaire de 20 MW.

Des échanges sont également en cours avec des partenaires taiwanais pour la production de panneaux solaires au Burkina Faso.

Concernant la question du coût du facteur « énergie », le Gouvernement se félicite de l'engagement pris par le Groupement professionnel des Industriels pour participer pleinement à la réalisation de l'étude sur l'impact du facteur électricité sur les coûts des produits industriels.

Une telle étude permettra l'amorce d'un dialogue constructif avec les industriels sur la question des tarifs des unités industrielles.

A l'instar des industries, et pour réduire l'impact de la crise financière sur les ménages économiquement faibles, une étude est également en cours.

**Dans le domaine du travail et de la sécurité sociale,** le Gouvernement a réaffirmé sa disponibilité à dynamiser les cadres de concertation existants, notamment le cadre bipartite patronat-syndicat. Il a par ailleurs souligné l'existence d'un projet de charte sociale dont le processus d'adoption est en cours.

**Dans le domaine des transports, le Gouvernement** a apporté des précisions sur l'application des textes sur la charge à l'essieu. La réglementation au sein de la CEDEAO porte d'une part sur le dimensionnement de la chaussée qui est de 13 tonnes, et d'autre part, sur l'exploitation des infrastructures, qui est de 11,5 tonnes. C'est cette norme d'exploitation que le règlement n° 14 de l'UEMOA a retenu.

Sur la question de la vétusté du parc automobile, une étude récente a révélé que l'âge moyen des camions varie entre 20 et 30 ans. Il a fait l'historique des différentes incitations adoptées par le Burkina Faso et le point des échanges au niveau communautaire sur le financement de l'acquisition de nouveaux véhicules.

Enfin, le Gouvernement a rappelé les efforts déployés par le Burkina Faso dans la réduction et la suppression des tracasseries routières et le plaidoyer fait auprès des autres pays, ce qui a conduit les Chefs d'Etats à se saisir de la question. Il a également expliqué les efforts faits pour l'ouverture du ciel burkinabé, comme en témoigne la présence de Ethiopian Airlines Point Afrique, Brussel Airlines et bientôt d'autres compagnies.

### **Dans le domaine de l'agriculture et des ressources halieutiques**

Par rapport à la question relative à l'achat bord champ de certains produits agricoles, les réponses suivantes ont été apportées :

- le Gouvernement a réalisé une étude portant sur la mise en place des comptoirs d'achat de fruits et légumes dans certaines localités de production. A cet effet, il sera ouvert des comptoirs d'achat pilotes dans sept (07) localités du pays qui seront opérationnels au cours de la campagne 2010-2011.
- dans le cadre de l'appui aux entrepreneurs agricoles, il existe des projets comme le PAFASP, la DYFAB, et le PROFIL qui accompagnent les opérateurs économiques. Il leur appartient donc de tirer profit des services offerts ;
- d'autre part, le Gouvernement est en train d'étudier la possibilité de mettre au sein de la MEBF, une structure devant s'occuper des questions de promotion de l'entreprenariat agricole.

### **Dans le domaine des ressources animales**

En ce qui concerne le coût élevé des aliments de bétail, le Gouvernement a précisé que des efforts ont été consentis pour rendre accessible ces produits. A cet effet, 5000 tonnes d'aliments de bétail ont été vendues à prix social dans certaines régions. Par ailleurs, il travaille

à la création d'une usine de production d'aliments de bétail d'une capacité de 100 000 tonnes.

**Dans le domaine de l'enseignement privé**, le Gouvernement a indiqué ce qui suit :

- le financement public pour le secteur éducatif est insuffisant. Les ressources publiques sont complétées par des ressources extérieures.
- Toutefois, le gouvernement accorde chaque année une subvention de fonctionnement aux établissements laïcs.
- Concernant la participation aux formations continues, les établissements publics comme privés y prennent gratuitement part et les documents sont mis à leur disposition sans exception.
- Quant aux perdiems, seuls les enseignants du secteur public résidant notamment en zone rurale en bénéficient.

### **En matière de Commerce, de promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat**

Le Gouvernement a indiqué que le processus de recrutement du consultant chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de l'Agence de Promotion des Investissements a été lancé.

En ce qui concerne la qualité du ciment, il a été indiqué que le produit sorti de l'usine répond aux spécifications techniques internationales.

Cependant, la difficulté réside dans le conditionnement en sacs en polypropylène très sensible à l'humidité qui détériore la qualité du ciment.

S'agissant de la mise à disposition de bases de données économiques, la CCI du Burkina Faso et ses partenaires ont mis en place le fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises (fichier NERE) en 2001 qui comporte 43.000 entreprises formelles.

Au sujet de la création des dragons nationaux, le Gouvernement s'est dit disponible à appuyer les entreprises dans leur expansion sans toutefois se substituer à l'effort personnel de celles-ci.

Par rapport aux entreprises en difficulté, le Gouvernement suit de près les cas BRAFASO, DAFANI et SNGMB. Pour ce qui concerne DAFANI et SNGMB, l'Etat a pris des participations dans leur capital et d'ici la fin de l'année, les productions pourront reprendre. Quant à BRAFASO, les contacts ont été pris dans la sous région pour la recherche de financement nécessaire.

**Le Premier Ministre dans son intervention** est revenu sur le rapport du CTP en indiquant qu'il renferme certaines mesures qui ne sont pas pertinentes à retirer. C'est pourquoi, il a été retenu le principe de tenir une réunion pour valider les recommandations et pour établir un chronogramme de réalisation de ces mesures. Ensuite il a indiqué que deux mesures dont la mise en œuvre paraît urgente n'apparaissent pas dans le rapport. Il s'agit de la mise en place d'un fonds de lutte contre la fraude et la réglementation des achats bord champ.

En outre, il a retenu l'idée de tenir une revue à mi-parcours à l'effet d'évaluer l'état de mise en œuvre des mesures issues des différentes rencontres Gouvernement /secteur privé et de s'assurer de la

transmission de l'état de mise en œuvre des mesures qui incombent à chaque département ministériel.

Enfin, Son excellence Monsieur le Premier Ministre a reconnu les bienfaits des rencontres sectorielles et soutenu l'idée de sa poursuite dans le but de donner l'occasion au Gouvernement et au secteur privé d'échanger sur les préoccupations spécifiques de chaque secteur.

**Concernant les contrats d'objectifs**, Son Excellence a indiqué qu'il ya lieu que les obligations contenues dans les contrats soient supportables par chacune des parties. Il a demandé de revoir le contenu de ces contrats car certaines affirmations inappropriées y figurent. Aussi, s'est-il interrogé sur la pertinence d'un contrat d'objectif par secteur assorti d'une fiscalité spécifique. Il a indiqué qu'il faut plutôt orienter la démarche vers une approche projet.

**S'agissant du thème de la rencontre**, Son Excellence a salué la qualité du rapport produit à cet effet. Il a ensuite évoqué le problème de financement des institutions d'appui au secteur privé et a exhorté les acteurs du secteur privé à jouer leur partition au côté de l'Etat. Il a noté le rôle primordial du facteur humain dans les reformes et les politiques d'investissement. Dans ce sens, il convient de travailler à changer les comportements et les attitudes dans le but d'inculquer une culture entrepreneuriale, le goût du risque et l'auto-prise en charge.

Revenant sur les stratégies proposés dans le document, Son Excellence a soutenu l'idée de l'élaboration d'une loi programme et apprécié positivement le dispositif de suivi de la mise en œuvre des stratégies proposées. Il a ensuite indiqué qu'il faut créer des groupes thématiques

pour approfondir la réflexion sur ces stratégies et relevé la nécessité de les mettre en cohérence avec la SCADD.

**Fait à Bobo-Dioulasso, le 19 juillet 2010**